

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUILLET 2016

Nombre de conseillers en exercice : 11

Par suite d'une convocation en date du 09 juillet 2016, les membres composant le conseil municipal de Saussey se sont réunis en mairie le 22 juillet 2016 à vingt heures trente, sous la présidence de Monsieur Philippe d'Anterroches Maire.

Sont présents : MM Philippe d'Anterroches, Bruno Robin, Thierry Legraverend, Pascal Poullain, Rémi De St Jores, Marc Denquin, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales

Absent ayant donné procuration :

Absents excusés : Cécile Guérin, Sandrine Barbier, Maité Aline, Christophe Mauger de Varennes

Absent : Serge Lehericey,

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

M. Marc Denquin est désigné pour remplir cette fonction.

Ordre du jour : Approbation et signature du compte rendu de la dernière réunion, désignation d'un secrétaire de séance, délibération choix entreprise travaux voirie, délibération indemnité gardiennage de l'église, délibération adhésion Fondation du Patrimoine, questions diverses.

Le Conseil approuve et signe le compte rendu de la dernière séance.

Travaux voirie 2016

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de devis reçus à la suite de la consultation des entreprises pour la réalisation des travaux de voirie dans différents chemin communaux

- Entreprise Genêt : 28 494.00€ ht soit 34 192.80€ ttc
- Entreprise Lehodey : 18 816.10€ ht soit 22 579.32€ ttc

Après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- De retenir l'entreprise Lehodey pour la réalisation des travaux de voirie
- Autorise M le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de ces travaux

Indemnité de gardiennage de l'église 2016

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer au sujet de l'indemnité de gardiennage de l'église pour l'année 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide, conformément aux instructions de la circulaire préfectorale, de fixer le montant de l'indemnité annuelle de

gardiennage de l'église à deux cents euros (200.00€) et de la verser à M. Georges LETROUVE, domicilié au Bourg de Saussey

Adhésions

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'adhérer à la Fondation du Patrimoine pour aider la protection et la restauration des édifices non protégés tels que l'église.
- Donne son accord au versement de la cotisation d'un montant annuel de cinquante euros (50€).
- Autorise Monsieur le maire à émettre le mandat correspondant article 6574 du budget communal

Un accord est également donné pour l'adhésion de la commune à l'association des maires ruraux.

Philippe d'Anterroches

Bruno Robin

Thierry Legraverend

Pascal Poullain

Sandrine Barbier
Absente excusée

Serge Lehericey
Absent

Marc Denquin

Christophe Mauger de Varennes
Absent excusé

Rémi De Saint Jores

Aline Maité
Absente excusée

Guérin Cécile
Absente excusée